



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009



CRÉDITS VISÉS

IPC 2

STRATÉGIES DURABLES

Processus de gestion de durabilité

POINTS POTENTIELS

(0) exigé

RELATION AU CRÉDIT

Indirecte

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* REVÊTEMENTS DE TOITURE

COMMENTAIRES

Exigences de la condition préalable

2.1 Planification de la durabilité

La planification de la durabilité (IPC 2.1) exige que l'équipe de projet se penche explicitement sur la durabilité lors de la conception de l'habitation; qu'elle évalue les facteurs de risque; et qu'elle détermine les mesures de durabilité particulières qui tiennent compte de chacun de ces facteurs de risque.

Avant la construction, l'équipe de projet doit accomplir les tâches telles qu'énumérées dans le « Guide LEED® Canada pour les habitations 2009 »

2.2 Gestion de la durabilité

Durant la construction, le constructeur doit instaurer un processus de gestion de la qualité pour assurer la mise en œuvre des mesures de durabilité. Il peut satisfaire à cette condition préalable au moyen d'une inspection au cours de laquelle il cochera toutes les mesures adoptées sur la liste d'inspection de la durabilité créée en application du point 2.1 (e) ci-dessus.

Stratégies par type de prévention de problème

Eau à l'extérieur

Conserver au sec tous les matériaux de construction entreposés sur le site.

Toitures

Solins sur le revêtement aux débords qui ne favorise pas la formation de glace.

Membrane bitumineuse à tous les débords, vallées et pénétrations.

Infiltration d'air

Portée des travaux : étanchéité à l'air.

Rayonnement ultraviolet

Installer des matériaux de manière à empêcher leur dégradation par le soleil, incluant des débords d'au moins 10" dans les toits en pente.

Autres exigences particulières au programme de durabilité

Garantie minimale de 25 ans pour la toiture.

Contribution des revêtements de toiture de Novik

Les produits de revêtements de toiture **Novik** à base de polymère sont résistants à l'humidité et leur qualité n'est donc pas altérée s'ils sont entreposés à l'extérieur au chantier et soumis aux intempéries.

Les moulures du pourtour du toit de **Novik** ont un plus faible coefficient de friction que les matériaux traditionnels occasionnant ainsi moins de rétention d'eau et de formation de glace. De plus, le système de toiture de **Novik** est conçu pour favoriser l'écoulement de l'eau sur l'ensemble de la toiture.

L'utilisation de membrane d'étanchéité (**ASTMD1970**) et les recommandations d'installation des revêtements de toiture de **Novik** contribuent ainsi à cette stratégie de durabilité.

De plus, le système de toiture **Novik** va au-delà des stratégies de prévention recommandées en intégrant une membrane d'étanchéité sur l'ensemble de la toiture.

Les produits de revêtements de toiture de **Novik** permettent de contribuer à cette stratégie de durabilité de par leur performance d'étanchéité à l'air.

Les produits de revêtements de toiture de **Novik** permettent de contribuer à cette stratégie de durabilité de par leur test de résistance aux rayons UV conformément à la norme **ASTM G154/G155/D1435** en ne démontrant pratiquement aucune décoloration.

Garantie à vie limitée.

Les revêtements de toiture de **Novik** ont été fabriqués en vue de répondre aux standards de l'industrie et aux normes de fabrication nord-américaines.

Novik a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

INNOVATION ET PROCESSUS DE CONCEPTION (IPC)

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. **VERTIMA INC.** procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.





CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009



CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* REVÊTEMENTS DE TOITURE

INNOVATION ET PROCESSUS DE CONCEPTION (IPC)

IPC 3

Concept novateur ou régional

1 point

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Ce crédit récompense des mesures novatrices ou régionales qui ne sont pas prises en compte ailleurs dans le système d'évaluation LEED® Canada pour les habitations. Un projet peut également recevoir 1 point s'il excède les exigences de performance d'un crédit existant donné.

3.1 Innovation 1 (1point)

L'équipe de projet doit préparer une demande de reconnaissance de concept novateur qui sera présentée au CBDCa par le fournisseur de services du système LEED® Canada pour les habitations, et qui explique les mérites de la mesure proposée.

Possibilité de stratégie innovatrice dans un projet tel que :

Limite du facteur de perte des matériaux.

Novik est une société québécoise spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de nouveaux revêtements de polymère. Ses produits lui ont valu plusieurs fois de mériter des honneurs sur le plan du développement et de l'innovation.

Le côté innovant des produits de revêtements de toiture de Novik et les recommandations du guide d'installation favorise un facteur de perte inférieur à 10 %.

Cette bonne pratique pourrait alors être favorable dans un crédit innovateur que l'équipe de projet pourrait initier. Le pourcentage de réduction de la perte des matériaux serait alors au-delà du préalable **MRp1.1 : Limite du facteur de perte des matériaux de charpente** qui considère uniquement les matériaux de charpente.

ÉNERGIE ET ATMOSPHÈRE (ÉA)

ÉA 1

Optimiser la performance énergétique

Jusqu'à 28 points ou Jusqu'à 34 points Selon les options sélectionnées

Directe

COMMENTAIRES

Exigences de la condition préalable

1.1 Performance énergétique minimum : SCE 76 ou HERS 80 (0 point, exigé).

Exigences du crédit

1.2. Performance énergétique exceptionnelle par la voie du SCE (maximum de 28 points).

Obtenir une cote plus élevée que 76 en vertu SCE. Utiliser le tableau 15A du « Guide LEED® Canada pour les habitations 2009 » relatif aux Systèmes de cotation ÉnerGuide pour déterminer le nombre de points LEED®. Cette voie de conformité peut également viser la conformité à ÉA 8 et à ÉA 9 et doit satisfaire aux conditions préalables de ÉA 8.1 Éclairage.

OU

1.2 Performance énergétique exceptionnelle par la voie du HERS (maximum de 34 points).

Obtenir une cote plus élevée que 80 en vertu du HERS. Utiliser le tableau 15B du « Guide LEED® Canada pour les habitations 2009 » relatif au Home Energy Standards Index (HERS) pour déterminer le nombre de points LEED®.

Les revêtements de toiture de Novik sont fabriqués à partir de polymères à base de polypropylène et de divers additifs hautement performants.

Les revêtements de toiture de Novik rencontrent les normes rigoureuses qu'impose l'industrie de la construction, de plus, les produits ont été testés par des laboratoires indépendants pour les résistances aux vents, d'impact, de décoloration, au feu et à l'infiltration de l'eau.

La performance énergétique des revêtements de toiture de Novik correspond à une valeur de **R 0,61** à laquelle on ajoute **R 1** avec le jeu d'air d'un demi pouce. Ces valeurs pourront être considérées dans les calculs de performance énergétique de l'habitation.

Dans la catégorie Énergie et Atmosphère, deux chemins sont possibles pour atteindre la conformité aux crédits de cette catégorie. Un projet qui obtient des points pour le crédit ÉA 1.2 (SCE) doit sauter les crédits ÉA 2 à 6, 7.3 et 10 ou par le chemin crédit ÉA 1.2 (HERS) le projet doit sauter les crédits ÉA 2 à 6, 7.3 et 8 à 10.

Novik a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.





CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009



CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* REVÊTEMENTS DE TOITURE

ÉA 3

Infiltration d'air

2-3 points

Directe

COMMENTAIRES

Exigences de la condition préalable

Un projet qui obtient les points du crédit ÉA 1 n'est pas admissible à ce crédit, et vice versa. Un projet qui vise la conformité à ce crédit doit suivre la voie prescriptive et respecter toutes les conditions préalables ÉA 2-10. La condition préalable ÉA 1.1 doit être alors omise dans la voie prescriptive.

3.1 Réduction des fuites de l'enveloppe

Satisfaire aux exigences du Tableau 17 du « Guide LEED® Canada pour les habitations 2009 » en matière de fuites d'air. Le taux des fuites d'air doit être testé et vérifié par un évaluateur écologique.

Exigences du crédit

3.2. Grande réduction des fuites de l'enveloppe (2 points)

Satisfaire aux exigences du Tableau 17 du « Guide LEED® Canada pour les habitations 2009 » en matière de fuites d'air. Le taux des fuites d'air doit être testé et vérifié par un évaluateur écologique.

OU

3.3 Fuite minimale de l'enveloppe (3 points)

Satisfaire aux exigences du Tableau 17 du « Guide LEED® Canada pour les habitations 2009 » en matière de fuites d'air. Le taux des fuites d'air doit être testé et vérifié par un évaluateur écologique.

Les revêtements de toiture de **Novik** peuvent contribuer à ce crédit de puisque son matériau de polymère ultra-résistant et de conception exclusive permet d'obtenir des résultats saisissants et hautement performants.

L'alliance ingénieuse de polymères exclusive à **Novik** offre une résistance accrue aux intempéries, aux variations extrêmes de températures et aux chocs, en plus d'une étanchéité conforme à la norme **ASTM D1970** résultant ainsi en une diminution considérable des fuites de l'enveloppe par rapport aux matériaux traditionnels.

MR 2.2

Produits à privilégier du point de vue environnemental : Contenu recyclé

0,5 point par composante

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous :

Les produits ayant un contenu recyclé doivent avoir un contenu recyclé après consommation d'au moins **25 %**, sauf s'il en est indiqué autrement au **Tableau 24**. Le contenu recyclé post-industriel (avant consommation) doit être comptabilisé à la moitié du taux du contenu recyclé après consommation.

Tableau 24. Produits à privilégier du point de vue environnemental

Assemblage	Composante	Spécifications relatives aux produits à privilégier du point de vue environnemental (0,5 point par composante)	Spécifications relatives aux émissions (0,5 point par composante)	Production locale (0,5 point par composante)
Mur extérieur	Parement ou maçonnerie	À contenu recyclé, récupéré ou certifié FSC	S/O	Admissible

Les revêtements de toiture **Novik** permettent de contribuer au crédit **MR 2.2 : Contenu recyclé** car il est possible pour **Novik** de fournir, dans le cadre d'un projet LEED®, un revêtement de toiture incluant un pourcentage de contenu recyclé. Ce pourcentage sera alors calculé en fonction du poids de l'ensemble des composantes et transmis à l'équipe de projet.

Toutefois, la membrane d'étanchéité utilisée dans le système de toiture contient **17,3 %** de contenu recyclé post-industriel.

Dans le cadre d'un projet LEED®, **Novik** est en mesure de fournir toute la documentation nécessaire à ce crédit.

Novik a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. **VERTIMA INC.** procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.

Numéro Fiche Vertima : FVERT-13-1037-02-FR

En vigueur depuis : octobre 2011

Dernière mise à jour : août 2013

Données techniques documentées et validées par :



www.vertima.ca



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009



CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* REVÊTEMENTS DE TOITURE

MR 2.2

Produits à privilégier du point de vue environnemental : Production locale

Ne contribue pas

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Produits à privilégier du point de vue environnemental (0,5 point chacun, maximum de 8 points).

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous. Sauf s'il est précisé autrement au **Tableau 24**, un matériau doit constituer **90 %** de la composante, en poids ou en volume. Une composante qui satisfait à chacun des critères (c.-à-d., qui est à privilégier du point de vue environnemental, a de faibles émissions et provient de source locale) peut obtenir les points attribuables à chacun d'entre eux.

Production locale

Utiliser des produits qui ont été **extraits, traités et fabriqués** dans un rayon de **800 km** (500 miles) de l'**habitation** s'ils ont été transportés par camion ou dans un rayon de **2 400 km** (1 500 miles) s'ils ont été transportés par train.

Sauf s'il est précisé autrement, **90 %** de la composante, telle que définie dans chaque catégorie, doit respecter la spécification indiquée.

Les revêtements de toiture de **Novik** ne permettent pas de contribuer à la production locale puisque leurs composantes ne sont pas **extraites, recueillies, récupérées et traitées** dans un rayon de **800 km ou 2 400 km** (selon le mode de transport utilisé) du projet.

Les calculs ont été effectués en considérant les exigences du crédit **MR 2.2** et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication finale du produit est situé au Québec, à **St-Augustin de Desmaures**.

La provenance des principales composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés par projet.

MR 2.2

Produits à privilégier du point de vue environnemental : Faibles émissions

Ne s'applique pas

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Produits à privilégier du point de vue environnemental (0,5 point chacun, maximum de 8 points).

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous. Sauf s'il est précisé autrement au tableau 24, un matériau doit constituer **90 %** de la composante, en poids ou en volume. Une composante qui satisfait à chacun des critères (c.-à-d., qui est à privilégier du point de vue environnemental, a de faibles émissions et provient de source locale) peut obtenir les points attribuables à chacun d'entre eux.

Ce crédit ne s'applique qu'aux produits installés sur le chantier et à l'intérieur du bâtiment.

Les revêtements de toiture de **Novik** ne sont pas soumis aux exigences de ce crédit. Toutefois, **Novik** accorde une importance particulière à minimiser les teneurs en COV de ses produits. Les revêtements de toiture de **Novik** rencontrent donc les exigences de la norme **SCAQMD n°1168** par l'utilisation de leur membrane d'étanchéité lors de l'installation de leur système de toiture. La membrane d'étanchéité contient **0 g/L** de COV.

Novik a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



POINTS

TOTAL

JUSQU'À
4,5 POINTS POSSIBLES &
35,5 POINTS POSSIBLES
(SELON LES OPTIONS SÉLECTIONNÉES)

Les revêtements de toiture de Novik peuvent contribuer à l'atteinte de quatre point cinq (4,5) points (voie prescriptive) & trente-cinq point cinq (35,5) points (voie non-prescriptive) pour un projet LEED® Canada pour les Habitations 2009

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. **VERTIMA INC.** procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.

Numéro Fiche Vertima : FVERT-13-1037-02-FR

En vigueur depuis : octobre 2011

Dernière mise à jour : août 2013

Données techniques documentées et validées par : www.vertima.ca

